

S'engager en faveur de la sobriété énergétique et foncière

- ▶ Gestion durable et démarches éco-responsables
- ▶ Adaptation au dérèglement climatique, et atténuation de ses effets
- ▶ Economies d'énergies et énergies renouvelables
- ▶ Economie circulaire

Actions éligibles

- ▶ **Stratégie territoriale ou thématique :** Etudes, schémas organisationnels, outils d'observation, de structuration de filières...
- ▶ **Formation, sensibilisation, communication :** sur l'environnement, la biodiversité, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, l'économie circulaire...
- ▶ **Audits énergétiques**
- ▶ **Aménagement durable des centres-villes/bourgs :** urbanisme temporaire et transitoire, végétalisation, renaturation...
- ▶ **Expérimentations et projets collectifs :** développement de filières locales, de l'économie circulaire...

Par exemple :

- élaboration d'un diagnostic foncier
- lancement d'audits énergétiques des bâtiments publics d'une collectivité
- réaménagement temporaire d'une place centrale pour expérimentation de nouveaux aménagements
- appui à la structuration d'une filière avec l'accompagnement d'un prestataire
- programme d'animations (biodiversité...)



S'engager en faveur de la sobriété énergétique et foncière

- ▶ Gestion durable et démarches éco-responsables
- ▶ Adaptation au dérèglement climatique, et atténuation de ses effets
- ▶ Economies d'énergies et énergies renouvelables
- ▶ Economie circulaire

Dépenses éligibles

- ▶ **Travaux** : construction, réhabilitation (à l'exception des travaux de réhabilitation énergétique), aménagement de locaux, aménagements extérieurs (travaux paysagers, mobilier urbain, signalisation, signalétique)
- ▶ **Equipement et matériel**
- ▶ **Frais de personnel et de fonctionnement** directement liés à l'opération
- ▶ **Prestations externes** : études, conseils, diagnostics, formations, animations
- ▶ **Communication**

Montant de l'aide

De 3 000 € à 50 000 € selon les projets